CONSEIL EXÉCUTIF
Cent quarante-quatrième session
Point 10.2 de l'ordre du jour provisoire

EB144/51 23 novembre 2018

Évaluation: situation actuelle

1. Le Conseil exécutif a approuvé à sa cent quarante-troisième session la politique d'évaluation modifiée de l'OMS¹ en vertu de laquelle le Secrétariat est tenu de lui soumettre un rapport de situation annuel sur la mise en œuvre des activités d'évaluation. Alors que le rapport annuel sera présenté au Conseil à sa cent quarante-cinquième session en mai 2019, le présent rapport : a) fait brièvement le point de la situation sur les travaux en cours, et notamment sur les mesures visant à renforcer la composante apprentissage institutionnel de l'évaluation ; et b) présente, en vue d'un examen par le Conseil, la portée et le cadre du bilan de 40 années de mise en œuvre des soins de santé primaires à effectuer en 2019.

RAPPORT DE SITUATION

- 2. Le renforcement de l'évaluation et de l'apprentissage institutionnel reste à l'OMS une composante essentielle du processus de réforme en cours. Le Bureau de l'évaluation continue d'appliquer le cadre pour le renforcement de l'évaluation et de l'apprentissage institutionnel à l'OMS² présenté au Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif à sa vingt et unième réunion. Le cadre distingue six grands domaines d'action : création d'un environnement propice à l'évaluation et à la gouvernance ; capacité et ressources pour l'évaluation ; plan de travail, portée et modalités de l'évaluation ; suite donnée aux recommandations issues de l'évaluation et réponse de la direction ; apprentissage institutionnel ; et communication sur le travail d'évaluation.
- 3. Le plan de travail pour l'évaluation concernant la période 2018-2019³ constitue la base du travail d'évaluation en cours. On trouvera ci-après un point de la situation depuis le dernier rapport au Conseil à sa cent quarante-troisième session, en mai 2018.
- 4. La deuxième évaluation d'un bureau de pays par le Bureau de l'évaluation, et la première dans la Région africaine, a été effectuée au Rwanda.⁴ Ce type d'évaluation met l'accent sur les réalisations/résultats obtenus par un bureau de pays ainsi que sur les contributions mondiales et

¹ Décision EB143(9) (2018).

² A framework for strengthening evaluation and organizational learning in WHO. Genève, Organisation mondiale de la Santé (http://who.int/about/who_reform/documents/framework-strengthening-evaluation-organizational-learning.pdf?ua=1, consulté le 22 octobre 2018).

³ Document EB142/27, annexe, approuvé par le Conseil exécutif à sa cent quarante-deuxième session (voir le document EB142/2018/REC/2, procès-verbaux de la onzième séance, section 2 – en anglais seulement).

⁴ Voir le rapport d'évaluation à l'adresse http://www.who.int/about/evaluation/OfficeSpecific/en/ (consulté le 22 octobre 2018).

régionales apportées au pays concerné. Il s'agissait en l'occurrence de déterminer les réalisations, les problèmes et les lacunes et d'illustrer les meilleures pratiques et innovations de l'OMS au Rwanda au cours de la période 2014-2017.

- 5. À la demande d'Affaires mondiales Canada, le Bureau de l'évaluation a commandé une évaluation sommative du Programme OMS pour l'élargissement de l'accès rapide, qui a été effectuée par une équipe d'évaluation externe indépendante. Ce Programme aide les pays à forte charge de morbidité à améliorer la couverture des services de diagnostic, de traitement et de recours concernant la diarrhée, la pneumonie et le paludisme principales causes de décès de l'enfant de moins de cinq ans par le renforcement de la prise en charge intégrée des cas dans la communauté. L'évaluation vise à déterminer l'efficacité, l'efficience, la pertinence, l'impact et la pérennité des résultats du Programme afin de favoriser le dialogue politique et la mise au point et l'application ultérieures de la prise en charge intégrée dans la communauté. Le rapport d'évaluation est disponible en anglais, en français et en portugais. I
- 6. L'évaluation du Bureau de pays de l'OMS en Roumanie qui est en cours couvre les accords de coopération biennaux entre le Gouvernement roumain et le Bureau régional OMS de l'Europe conclus au cours de la période 2014-2017. Il s'agit là de la première évaluation d'un bureau de pays effectuée dans la Région européenne de l'Organisation. Comme toutes les évaluations de bureaux de pays, elle avait pour but principal de recenser les réalisations, les problèmes et les lacunes et d'illustrer les meilleures pratiques et innovations de l'OMS en Roumanie ne couvrant pas seulement les résultats du bureau de pays mais aussi les contributions mondiales et régionales apportées au programme du pays. Le rapport sera disponible au cours du dernier trimestre de 2018.
- 7. Le Bureau de l'évaluation a entrepris une évaluation du Centre régional chargé des activités relatives à l'hygiène du milieu du Bureau régional de la Méditerranée orientale, en vue de recenser les réalisations, les problèmes et les lacunes et d'illustrer les meilleures pratiques et innovations. Le but ultime est de tirer les enseignements des efforts consentis par le Bureau régional afin d'aider les pays à examiner les risques pour la santé liés à l'environnement et au changement climatique et de définir les options les plus efficaces et efficientes pour l'évolution future du Centre. L'évaluation mettra l'accent sur la période 2014-2017, tout en tenant compte des travaux qu'il a accomplis depuis sa création en 1985. Le rapport de cette évaluation sera présenté au Directeur régional pour la Méditerranée orientale.
- 8. Le Bureau de l'évaluation a commandé une évaluation du Programme des maladies tropicales négligées, couvrant plus particulièrement la feuille de route actuelle visant à accélérer l'action pour en réduire l'impact. Cette évaluation a pour objet de déterminer les réalisations du Programme et les enseignements tirés de l'application aux trois niveaux de l'Organisation. Elle illustrera les succès obtenus, les problèmes rencontrés et les lacunes constatées au cours des périodes 2014-2015 et 2016-2017 en tirant des enseignements et en formulant des recommandations stratégiques en vue de mettre au point et de rendre opérationnelles les prochaines étapes la charge restante des maladies tropicales négligées étant abordée dans le contexte du treizième programme général de travail 2019-2023. Le rapport d'évaluation devrait être établi au deuxième trimestre de 2019.
- 9. Le Bureau de l'évaluation a également commandé une évaluation de l'utilisation au niveau des pays des administrateurs recrutés sur le plan national. Il s'agit de déterminer le rôle joué par ceux-ci dans l'exécution efficace du mandat de l'OMS à ce niveau à l'appui des efforts consentis par les États Membres pour atteindre leurs cibles nationales en matière de santé. On mettra spécifiquement l'accent

-

¹ Voir le rapport d'évaluation à l'adresse http://www.who.int/about/evaluation/RACE/en/#race_en (consulté le 22 octobre 2018).

sur le rôle que jouent les administrateurs recrutés sur le plan national et la manière dont l'OMS les a utilisés, en cherchant à envisager comment mieux exploiter leurs compétences et leur savoir-faire à l'avenir. On fera également ressortir les succès enregistrés, les problèmes rencontrés et les meilleures pratiques suivies, en tirant des enseignements et en formulant des recommandations qui pourront être appliquées par la direction à l'avenir dans l'élaboration des politiques et la prise de décision. Cette évaluation devrait être achevée au cours du deuxième trimestre de 2019.

- 10. Le Bureau de l'évaluation contribue actuellement à huit examens du Corps commun d'inspection du système des Nations Unies sur les sujets suivants : a) intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les travaux des organismes des Nations Unies ; b) renforcement de l'utilisation de la recherche sur les politiques à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; c) Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; d) meilleure accessibilité des conférences et réunions pour les personnes handicapées dans le système des Nations Unies ; e) gestion des services d'informatique en nuage dans le système des Nations Unies ; f) gestion du changement dans le système des Nations Unies ; g) comités de contrôle au sein du système des Nations Unies ; et h) progrès réalisés dans les organisations du système des Nations Unies en vue du renforcement de la fonction d'enquête.
- 11. Entre janvier et mai 2018, le secrétariat du Réseau de mesure des performances des organisations multilatérales¹ (MOPAN) et ses prestataires ont fini de réunir les données essentielles en vue de son évaluation de l'OMS dans le cadre de son cycle d'évaluation 2017-2018, comprenant : a) une enquête sur la perception des partenaires de l'OMS dans un échantillon de 13 pays (plus les États Membres du Réseau) ; et b) des entretiens approfondis avec des membres du personnel de l'OMS. En août 2018, le MOPAN a organisé une séance d'information à l'intention des missions permanentes à Genève pour faire le point de la situation générale concernant le processus d'évaluation de l'OMS. Le rapport final devrait être disponible au début de 2019.
- 12. Le Bureau de l'évaluation collabore étroitement avec le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et participe activement aux réunions des chefs des bureaux de l'évaluation ainsi qu'à ses divers groupes de travail. En juillet 2018, le Bureau a accueilli une réunion des membres du Groupe en poste à Genève pour examiner l'élaboration d'une feuille de route du Groupe pour la rationalisation de l'évaluation des objectifs de développement durable aux niveaux mondial, régional et national.

APPRENTISSAGE INSTITUTIONNEL

13. Une recommandation importante de l'examen indépendant de la fonction d'enquête tendait à ce que l'OMS aborde la question de la distinction entre l'apprentissage institutionnel et l'évaluation et de leur complémentarité. En outre, une des recommandations de l'évaluation de la troisième étape de la réforme de l'OMS (2011-2017) concernait la mise au point d'une approche systématique pour la mise en œuvre des recommandations définies au cours des vérifications, évaluations et examens. Pour donner suite à ces deux recommandations, l'Organisation a mis en place un processus d'ancrage de l'apprentissage institutionnel, tenant compte de l'ensemble des conclusions et recommandations des différentes opérations. Dans le cadre de ce processus, sous l'égide du Directeur général adjoint chargé des activités de l'Organisation, les directeurs des fonctions de responsabilité définissent une liste restreinte de problèmes communs récurrents systémiques, découlant des conclusions et

3

¹ Pour plus de précisions sur le Réseau de mesure des performances des organisations multilatérales, voir http://www.mopanonline.org/ (consulté le 22 octobre 2018).

recommandations provenant de différentes sources, et de causes profondes potentielles distinctes, et établissent une liste de points à intégrer aux travaux en cours en compagnie des principaux intéressés, notamment l'équipe chargée de la transformation.

14. À cet égard, cinq points prioritaires ont été définis comme devant faire l'objet de nouvelles mesures : a) les contributions financières directes ; b) la nécessité de renforcer les opérations, les capacités et l'impact au niveau des pays ; c) l'absence d'un alignement de la planification (activités et dotation en personnel), du budget et du financement de l'Organisation, y compris d'un alignement des différents instruments essentiels que sont le programme général de travail, le budget programme et les stratégies de coopération avec les pays/plans de travail au niveau des pays ; d) la mobilisation des ressources, le financement et la gestion des dotations ; et e) la chaîne d'approvisionnement et les achats. En outre, les directeurs des fonctions de responsabilité se réunissent régulièrement pour faire le point de la mise en œuvre des mesures et examiner de nouvelles recommandations. Le Secrétariat continuera de soumettre régulièrement des rapports de situation sur le sujet aux organes directeurs.

PROPOSITION CONCERNANT LE BILAN DE 40 ANNÉES DE MISE EN ŒUVRE DES SOINS DE SANTÉ PRIMAIRES AU NIVEAU DES PAYS

Contexte

15. En janvier 2018, le Conseil exécutif, à sa cent quarante-deuxième session, ¹ a prié le Bureau de l'évaluation de faire le bilan de 40 années de mise en œuvre des soins de santé primaires au niveau des pays. Le Conseil a en outre prié le Secrétariat de présenter à sa cent quarante-quatrième session une vue d'ensemble de la portée et du cadre d'un tel bilan.

Objet

16. Le principal objectif consiste à : a) illustrer les progrès accomplis en vue de la mise en œuvre des soins de santé primaires dans le monde en faisant ressortir les réalisations et les succès obtenus, les meilleures pratiques ainsi que les principaux problèmes rencontrés; et b) formuler des recommandations sur les mesures à prendre pour accélérer l'application de stratégies et de plans nationaux, régionaux et mondiaux en faveur des soins de santé universels/primaires et des objectifs de développement durable.

Portée et approche

17. La portée du bilan reposera sur : la Conférence mondiale sur les soins de santé primaires (Astana, Kazakhstan, 25 et 26 octobre 2018) ; le prochain rapport de la Commission de haut niveau sur la santé universelle au XXI^e siècle du Bureau régional des Amériques/OPS sur la situation 40 ans après Alma-Ata ; et d'autres bilans de la mise en œuvre des soins de santé primaires. Couvrant les 40 années qui se sont écoulées depuis la Déclaration d'Alma-Ata sur les soins de santé primaires – adoptée en 1978 – jusqu'en 2018, l'étude devra évaluer les progrès accomplis au niveau mondial en vue de la mise en œuvre des soins de santé primaires au moyen de deux sources d'information complémentaires : a) un examen systématique des sources de données existantes publiées ; et b) une

4

¹ Voir le document EB142/2018/REC/2, procès-verbaux de la onzième séance, section 2 (en anglais seulement).

évaluation de la mise en œuvre au niveau des pays grâce à l'engagement des États Membres et aux éléments obtenus au moyen d'un questionnaire en ligne destiné à tous les États Membres.

- 18. L'ensemble du processus et l'approche méthodologique suivront les principes énoncés dans le manuel OMS sur la pratique de l'évaluation (WHO Evaluation Practice Handbook)¹ et les normes et lignes directrices éthiques pour l'évaluation du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation.² On tiendra compte aussi des stratégies d'évaluation communes de l'OMS concernant le genre, l'équité, les populations vulnérables et les droits humains et l'on fournira, dans la mesure du possible, une analyse et des données ventilées.
- 19. Il s'agira d'apporter des réponses aux questions clés ci-après :
 - a) Quels ont été les problèmes rencontrés et les facteurs qui ont favorisé l'élaboration et la mise en œuvre des approches de soins de santé primaires dans les pays au cours des 40 dernières années ?
 - b) Comment les soins de santé primaires et les innovations qui s'y rapportent ont-ils contribué à l'amélioration des résultats en matière de santé, de l'équité, de la collaboration intersectorielle et de l'efficacité ?
 - c) Quelles approches intersectorielles a-t-on mis en œuvre pour les soins de santé primaires ?
 - d) Quels enseignements et innovations de différents contextes techniques et de développement au niveau des pays et des Régions peut-on adapter et échanger pour promouvoir et renforcer les efforts futurs en matière de soins de santé universels/primaires ?
- 20. Le bilan sera établi par le Bureau de l'évaluation. Le processus sera engagé au premier trimestre de 2019 et le rapport final publié au dernier trimestre de la même année, alors que les principales conclusions seront présentées au Conseil exécutif à sa cent quarante-sixième session, en janvier 2020.

MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF

21. Le Conseil exécutif est invité à prendre note du rapport et à examiner la proposition de faire le bilan de 40 années de mise en œuvre des soins de santé primaires au niveau des pays.

= = =

¹WHO evaluation practice handbook. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2013 (http://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/96311/9789241548687_eng.pdf;jsessionid=B9451D6A553A070BADE75ED7E874F623?sequence=1, consulté le 22 octobre 2018).

² Normes et règles d'évaluation. New York, Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, 2017 (http://www.unevaluation.org/document/download/2787) et UNEG Ethical Guidelines for Evaluation, United Nations Evaluation Group Foundation Document, UNEG/FN/ETH(2008) (http://www.unevaluation.org/document/detail/102) (consultés le 22 octobre 2018).